

**AVIS A MANIFESTATION D'INTERET EN VUE DE LA SELECTION D'UN
CONSULTANT POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE DE MODELISATION
DU STAGE DE PROFESSIONNALISATION DES FORMATEURS DANS LE
CADRE DU PARTENARIAT PUBLIC PRIVE**

1- La Commission de l'UEMOA et le Réseau Africain des Institutions et Fonds de Formation Professionnelle (RAFPRO) ont signé le 30 décembre 2022, une convention de financement qui détermine les modalités de mise en œuvre des activités du Programme Régional de Formation Professionnelle (PROFOR), Phase 1, confiées au RAFPRO en qualité de Partenaire de Mise en Œuvre (PMO).

2- Dans le cadre de l'exécution du Plan de Travail Annuel Budgétisé de l'année 2023, du Programme Régional de Formation Professionnelle, le Réseau Africain des Institutions et Fonds de Formation Professionnelle lance le présent avis d'appel à manifestation d'intérêt afin de sélectionner un consultant individuel pour la réalisation d'une étude de modélisation du stage de professionnalisation des formateurs dans le cadre du Partenariat Public Privé

3- La proposition de modèle de stage de professionnalisation attendue de la présente mission devrait se réaliser suivant un cahier de charges qui décrira les contenus de stages arrimés aux activités professionnelles propres à chaque métier, les conditions de mise en place, la fréquence et la durée du stage, les modalités d'évaluations/certifications des participants au stage et la prise en compte du stage comme partie intégrante de la formation initiale des formateurs. Cette approche de stage est à valider afin d'être adoptée par tous les pays couverts par le PROFOR et deviendra le modèle harmonisé.

La durée de la mission du consultant sera de douze (12) jours ouvrés, étalés sur la période d'août-septembre 2023.

4- Par le présent appel, le Bureau Exécutif du RAFPRO à travers son Secrétariat Permanent, invite les consultants (individuels) à présenter leur candidature en vue de la constitution d'une liste restreinte et pour une demande de propositions ultérieure.

5- Les consultants éligibles, et intéressés doivent fournir les informations en langue française uniquement sur leurs capacités et expériences démontrant qu'ils sont qualifiés pour la réalisation des prestations susmentionnées (Curriculum Vitae, Référence de prestations similaires, Expériences dans des missions comparables, Attestations de bonne fin d'exécution ainsi que toutes autres informations jugées pertinentes).

6- L'intérêt manifesté par un consultant n'implique aucune obligation de la part du RAFPRO de le retenir sur une liste restreinte.

7- Les expressions d'intérêt rédigées en français et portant la mention « Réponse à l'Avis à Manifestation d'Intérêt relatif au recrutement d'un consultant en vue de la réalisation d'une étude de modélisation du stage de professionnalisation des formateurs dans le cadre du partenariat public privé » doivent parvenir au plus tard le **lundi 31 Juillet 2023 à 10 heures** à l'adresse électronique amani9franc@yahoo.fr ou en version physique sous pli fermé en un (01) original et une (01) copie à l'adresse suivante :

Secrétariat Permanent du Réseau Africain des Institutions et Fonds de Formation Professionnelle (RAFPRO) 01 BP 4420 Cotonou- Lot 4002 Akpakpa Dodomey Quartier Enagnon Immeuble Riviera Golf 2^{ème} Etage,

8- L'ouverture des plis aura lieu le même jour à 10h30 minutes à la Salle de conférence du Secrétariat Permanent du RAFPRO.



9- Les appréciations porteront notamment sur les expériences du consultant.

10- Les critères d'appréciation sont les suivants :

Critères d'évaluation	Barème
Expérience générale d'au moins 10 ans dans la conduite des études dans le domaine de la formation professionnelle, sociologie, planification ou statistique	30
Expérience spécifique (au moins cinq missions de consultation dans le domaine de la formation professionnelle)	60
Connaissance de la région (2 points par expériences dans chacun des pays de la zone du PROFOR)	10
Total des points	100

11- Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessus **aux heures d'ouverture de bureau de 09 heures à 17 heures.**

Le Président a.i



Alexis Claude Junior KOMASSA II PETOEKAMA